

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 2 juin 2021 – 9h00-10h45

Vienne (SMRR)

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Thierry KOVACS, Simon PLENET, Luc THOMAS, Sylvie DEZARNAUD, Frédéric DUBOUCHET, Philippe GENTY, Christophe DELORD, Diane VIGIER,

Elus du bureau excusés : Gilles VIAL, André FERRAND, Charles ZILLIOX

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Tom SPACH

ORDRE DU JOUR

Introduction

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda

1. **Avis sur le PLU de Loire-sur-Rhône (réfèrent : L. Thomas)**
2. **CDAC du 29 juin 2021 : magasin Lidl de St Barthélémy de Beaurepaire (référente : S. Dezarnaud)**
3. **Echange sur la stratégie SLGRI (réfèrent : F. Dubouchet)**
4. **Point d'avancement sur les études en cours : lotissement de qualité, friches économiques, ERC/ZAN**
5. **Visite des futurs locaux du SMRR**

Introduction

Philippe Delaplace, Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et Maire de Champagne accueille les participants au siège du SMRR, Espace Saint-Germain à Vienne. Il s'agit du premier Bureau du mandat organisé dans la salle de réunion du SMRR à la suite de la crise sanitaire.

Validation du compte-rendu du précédent bureau

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Point agenda :

Le prochain Bureau aura lieu le mercredi 7 juillet 2021, le lieu de la séance sera indiqué ultérieurement.

Volet étude sur les lotissements denses et de qualité :

A la suite des premières visites et ateliers de la phase 1, les élus sont conviés à un comité de pilotage de clôture de cette première phase le mardi 8 juin à 9h30 dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération. Deux nouveaux ateliers sont par ailleurs programmés dans le cadre de la phase 2 les 1^{er} et 9 juillet matin (9h30-12h), localisation à confirmer.



Volet Inter-Scot :

Une réunion de présentation de la synthèse du projet Réseau Express Métropolitain a eu lieu le 10 mai dernier en présence du Président Philippe Delaplacette et du Vice-Président Christophe Delord. Il est proposé qu'une restitution de cette étude puisse être faite lors du prochain bureau, le 7 juillet prochain par l'Agence d'Urbanisme.

Un séminaire sur les acteurs de l'Eau a réuni une vingtaine de participants, à l'échelle inter-scot le 20 mai dernier. Lors de cette séance, il a été proposé la réalisation d'une cartographie des acteurs, des compétences et des enjeux à cette grande échelle. L'équipe du SCOT des Rives du Rhône réalisera un zoom spécifique à destination des élus sur son territoire.

Le 1er comité de pilotage de l'observatoire des espaces agricoles, naturels et de l'alimentation OPEANA a eu lieu le 28 mai dernier en visio. Cette première séance a permis d'identifier les grands enjeux à l'échelle de l'Aire Urbaine et de synthétiser les attentes des acteurs et élus des territoires. Cette démarche va se poursuivre dans les prochains mois et nous pourrions partager les livrables avec les élus du SCOT.

Enfin, l'Inter-Scot organise le jeudi 24 juin prochain à partir de 8h45 un séminaire sur les enjeux commerciaux. Lors de ce séminaire, David Lestoux et David Sarrazin (AID) interviendront.

Volet PLU (i,h,d) :

L. Thomas informe les élus suite à sa rencontre avec le maire de Saint-Romain d'Ay dans le cadre du projet de révision du PLU approuvé en 2020. Cette première rencontre a permis d'expliquer les attentes du SCOT et la nécessité de bien conserver la compatibilité existante avec le PLU. Un projet de zone artisanale est notamment programmé, en accord avec les autres communes du Val d'Ay dans le cadre de la révision. L. Thomas insiste également sur l'importance de pouvoir accompagner les communes dans leur bonne compréhension du SCOT qui peut parfois être difficile à appréhender pour certaines d'entre elles.

Volet Environnement :

Ph. Genty indique que la réunion de lancement de la démarche ERC a eu lieu le 19 mai dernier en présence des représentants de tous les EPCI du SCOT et du Parc du Pilat. Cette réunion d'acculturation et d'explication du calendrier/format de la démarche engagée va se poursuivre, dès les prochaines semaines, avec des rendez-vous au sein de chacun des EPCI.

Volet Energie :

La réunion du comité de pilotage du PCAET d'EBER a eu lieu le mardi 1^{er} juin après-midi en présence de tous les partenaires de la démarche (35 participants publics et privés). Les fiches actions ont été présentées/discutées pour les 6 grandes thématiques ainsi que les enveloppes financières fléchées par les acteurs de la démarche. S. Dezarnaud indique que tous les services d'EBER ont participé à une réunion en amont sur le PCAET avec l'objectif de produire un premier bilan de la feuille de route d'ici la fin d'année.

Volet Eau :

F. Dubouchet indique qu'un comité de pilotage de l'étude Varèze Saluant – Assieu a eu lieu le 10 mai avec tous les partenaires. Une présentation des enjeux sur les deux cours d'eau (basée sur peu de relevés et de nombreuses extrapolations) a été réalisée. Peu de solution ont été esquissées à ce stade et l'état des lieux reste limité. Une journée de visite est venue compléter ce comité de pilotage le jeudi 27 mai.

F. Dubouchet indique qu'une réunion du comité départemental du Rhône de gestion de l'eau dans sa thématique eau potable aura lieu le 10 juin prochain à 14h30

Volet Habitat :

D. Vigier indique qu'un COPIL Habitat dans le cadre de la révision du SCOT Sud Loire a eu lieu le 20 mai dernier. Dans le cadre de cette séance, la présentation a principalement porté sur les nouvelles façons d'habiter, les nouveaux modes de vie, les nouvelles énergies. Les questions relatives à la mixité des formes, notamment sociales et fonctionnelles ont été abordées. La problématique de la densité a aussi été abordée : notamment avec une culture de l'habitat individuel qui reste un frein. Les membres du COPIL ont insisté sur la nécessité de réfléchir avant d'agir et d'intégrer tous les élus en amont des études de conception.

J. Lahaie indique que C. Zilliox, excusé, représente le SCOT lors du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la Loire organisé ce jour à Saint-Etienne.

Volet Communication & Concertation :

P. Delaplacette et G. Vial ont présenté le SCOT approuvé devant les élus du conseil de communauté de Porte DrômArdèche le 27 mai dernier à Saint-Martin d'Août. Il s'agissait de la dernière réunion de présentation du SCOT à tous les EPCI du territoire suite à son approbation. Peu de question ont été posée lors de cette séance car toutes les communes avaient déjà été rencontrées en amont par P. Delaplacette. P. Delaplacette informe les Vice-Présidents de son souhait d'organiser, avec les membres du bureau, une conférence de presse à la rentrée de septembre 2021 pour rappeler l'impérieuse nécessité de mettre compatibilité les documents d'urbanisme avec le SCOT approuvé. La présentation des grands axes du plan de mandat pourra aussi être abordée. Cette conférence de presse pourrait avoir lieu à Vienne le 1^{er} septembre à la suite du Bureau de la rentrée.

Volet Economie :

T. Kovacs indique que le SCOT va organiser une conférence économique territoriale qui pourra réunir, deux fois par an les présidents des EPCI du SCOT et leurs vice-présidents à l'économie. Il s'agit de pouvoir échanger sur les problématiques économiques du territoire (conformément au plan de mandat approuvé en 2021 par le SMRR). Lors d'une première séance à organiser à la rentrée 2021, un tour des tables des

enjeux par EPCI pourrait être réalisé, de même qu'une présentation du projet Axe 7 et une restitution de l'étude sur les friches économiques. T. Kovacs propose que la directrice de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise viennent présenter son action et notamment le dispositif PERL. Enfin, une synthèse du dispositif « Territoire d'Industrie » pourrait être envisagé.

Volet Commerce :

S. Dezarnaud indique qu'elle ne pourra peut-être pas se mobiliser pour le séminaire commerce de l'Inter-Scot du 24 juin prochain. P. Delaplacette a bien prévu d'être présent pour cette séance.

Volet Déplacements :

C. Delord indique qu'il participera avec le P. Delaplacette à la réunion de présentation de l'étude de faisabilité du franchissement du Rhône en lien avec le demi-échangeur de Saint-Rambert-d'Albon le 4 juin à 9h à Andancette.

P. Delaplacette informe les élus du SCOT que J. Lahaie fait le tour des EPCI dans le cadre de sa prise de fonction au SMRR.

Avis sur le PLU de Loire-sur-Rhône

L. Thomas présente le contexte communal de Loire-sur-Rhône. Il rappelle qu'il s'agit d'une des dernières communes au RNU mais que cette dernière a fait des efforts importants pour conserver l'identité (hauteurs préservées notamment) de son cœur de ville.

T. Spach rappelle les enjeux et le calendrier de la procédure ainsi que les données du SCOT à prendre en compte dans le PLU de Loire-sur-Rhône. Le futur PLU est particulièrement vertueux en matière de sobriété foncière car il prévoit une réduction de 35% des surfaces consommées à vocation habitat. La totalité des développements proposés sera réalisée dans l'enveloppe urbaine existante.

Le projet prévoit la construction d'environ 220 logements (dont 50 sans foncier) dans les 10 prochaines années, soit 8,5 lgts/an/1000hab, dont près de la moitié dans les OAP prévues dans le PLU.

Le SCOT des Rives du Rhône prévoyait un potentiel de 160 logements pour la commune.

T. Spach présente les 4 OAP projetées dans le futur document. Le PLU apporte peu de précision sur l'urbanisation du SIP/île Pavie.

T. Kovacs évoque le devenir de ce secteur. Il rappelle que la Métropole de Lyon (et la commune de Givors) envisageait de faire de cette île artificielle un espace naturel de type ENS. Or il s'agit d'un secteur à enjeux économiques importants pour Vienne Condrieu Agglomération et le SCOT (Tri-modalité, emplacement en entrée de la Métropole...). A ce stade, EDF qui a réalisé les travaux de dépollution sur l'île envisagerait la création d'une ferme photovoltaïque. Concernant les emprises du SIP qui sont déjà ouverte à l'urbanisation ou qui pourront l'être dans le cadre du futur PLU, Vienne Condrieu Agglomération propose de passer une concession avec EDF pour assurer l'aménagement économique et la commercialisation (allotissement) de

cet ensemble. D'ores et déjà, Vienne Condrieu Agglomération participe au comité de sélection des entreprises et ces dernières doivent utiliser au moins 1 mode multimodal (Fer, Fleuve). Les futures constructions pourront comprendre des toitures photovoltaïques exploitées par EDF.

L. Thomas indique que les OAP pourront être phasées en accord avec le Maire de la Commune pour prendre en compte les préconisations du SCOT et davantage lisser dans le temps la production de logements sur la commune.

P. Delaplacette synthétise les remarques et rappelle que certes le PLU de Loire-sur-Rhône prévoit plus de logements que les objectifs du SCOT mais qu'il n'y a pas d'extension de l'urbanisation. La proposition de réaliser un phasage à travers les OAP est intéressant. Les réserves proposées par le SCOT doivent permettre d'abonder et d'améliorer le document initial.

→ **Avis favorable du SMRR à l'unanimité assorti de 3 réserves et 1 recommandation**

Réserve n°1 : Avec un objectif de développement de l'habitat supérieur de 35% au plafond fixé par le SCOT des Rives du Rhône, et bien qu'étant constitué essentiellement de potentiel foncier dans l'enveloppe urbaine, il conviendrait d'affiner le phasage dans la durée des différents secteurs de projets. L'échéancier des OAP pourrait ainsi être précisé pour n'autoriser l'aménagement du secteur du Clos Bollet qu'une fois les deux autres OAP réalisées et sur le long terme (à minima 7-8 ans après l'approbation du PLU). Cette précision du phasage permettrait d'assurer un étalement de la production dans le temps et à améliorer la compatibilité avec le SCOT.

Réserve n°2 : Il conviendrait de développer davantage les modalités d'aménagement du tènement EDF en zone Ui du Site Industriolo-Portuaire. En l'état, les 14 hectares de potentiel foncier ne font l'objet d'aucune OAP ou de règles reflétant l'ambition attendue pour ce site d'envergure métropolitaine. Si de futurs porteurs de projet ne sont à ce jour pas connus, il conviendrait toutefois d'étoffer les principes d'aménagement en matière d'intégration architecturale et paysagère, de gestion des bords de fleuves en lien avec les ruisseaux du Morin et du Rolland (corridor écologique) et d'inscrire comme prérequis la multimodalité fleuve-fer pour les entreprises s'installant en bord de Rhône.

Réserve n°3 : Les OAP ne contiennent pas d'éléments de cadrage en matière de conception bioclimatique et de performance énergétique alors qu'il s'agit d'une prescription du SCOT. Un tronc commun aux OAP pourrait ainsi être ajouté en tête de document. Les précisions en matière d'intégration de la biodiversité et du paysage pourraient également être renforcées à travers la mise en place de coefficients de biotopes, le détail du type d'essences attendu, etc. L'espace vert de l'OAP du « Bois Bollet » ne contient pas d'éléments précis sur les attentes en matière d'aménagement paysager alors qu'il est traversé par un corridor écologique repéré dans le SCOT des Rives du Rhône.

Recommandation n°1 : La mise en valeur et l'insertion de la Via Rhôna gagneraient à être étayées, surtout sur la partie nord de la commune où l'infrastructure ne dispose pas de voie en site propre.

Avis du SMRR dans le cadre de la CDAC du 29 juin 2021 : magasin Lidl de St Barthélémy de Beau-repaire

S. Dezarnaud présente le contexte de ce projet d'extension du magasin existant (sans augmentation des surfaces bâties) : Déplacement du Lidl dans un nouveau bâtiment en 2017 avec surface de vente prévue de 1431 m². Refus de la CDAC en 2016. Lidl réduit la surface de vente à 999 m² en condamnant une partie du bâtiment. **Le projet objet de la CDAC prévoit :**

- Extension de la surface de vente de 432 m² pour atteindre 1431 m² dans l'enceinte du bâtiment existant.
- Ajout d'améliorations extérieures : panneaux photovoltaïques sur le toit, ajout d'arbres, suppression de stationnement pour recréer des espaces verts, ajout de stationnements vélo, ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Projet situé dans un secteur préférentiel de périphérie de bassin de vie du DAAC (maximum 2500 m² de surface de vente pour les commerces hebdomadaires).

S. Dezarnaud indique que le Bureau d'EBER se prononcera lundi prochain sur ce projet suite à l'avis du SCOT.

F. Dubouchet rappelle que les enseignes Lidl, à l'image de ce projet, font des efforts importants sur le volet désimperméabilisation, ce qui n'est pas le cas des autres enseignes.

T. Kovacs indique que Lidl travaille avec les équipes de VCA depuis de nombreuses années mais que l'enseigne a parfois du mal à sortir de son modèle-type qui est reproduit sur tous les territoires.

→ **Avis favorable du SMRR à l'unanimité**

Echanges sur la stratégie SLGRI à l'échelle des Rives du Rhône

P. Delaplacette rappelle le contexte de la SLGRI. La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation est un outil de mise en œuvre de la directive inondation et est élaborée sur les Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) qui sont identifiés dans les PGRI. A noter que les SLGRI peuvent couvrir tout ou partie d'un ou plusieurs TRI et couvrir aussi des secteurs qui ne sont pas dans les TRI mais proches de ceux-ci. Par exemple, sur le territoire, le périmètre du TRI de Vienne est plus petit que le périmètre de la SLGRI. Les SLGRI sont des déclinaisons locales des PGRI, un peu comme les SAGE par rapport aux SDAGE.

Lancée en 2014, la SLGRI s'applique actuellement sur notre territoire. L'Etat avait à l'époque identifié le Scot des Rives du Rhône comme acteur le plus légitime pour porter la SLGRI, couvrant la majorité de son



périmètre, les autres acteurs envisagés (EPCI, Syndicat des 4 vallées et SMIRCLAID) n'ayant un périmètre d'intervention que sur une petite partie de la SLGRI. Les élus du bureau syndical du SMRR n'avaient pas souhaité se positionner à l'époque en raison de la révision en cours du Scot qui avait été désignée comme prioritaire et qui impliquait déjà une mobilisation importante des élus et techniciens du territoire. Une proposition avait été formulée par le territoire pour que la stratégie soit portée conjointement par plusieurs acteurs locaux mais celle-ci avait été à l'époque écartée par l'Etat. Dans ce cadre, l'Etat a assuré le rôle de pilotage de l'élaboration de la stratégie avec un double pilotage DREAL et DDT38. Malheureusement et malgré un plan d'action pléthorique, la SLGRI n'est pas réellement entrée en application (les PPRNI n'ont pas été révisés...).

P. Delaplacette indique qu'il a rencontré le Président du SMIRCLAID, Laurent Teil (maire de Sablon, EBER) avec S. Dezarnaud et Ph. Genty.

Le SMIRCLAID (Syndicat Mixte du Rhône Court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme) est un syndicat créé en 2002 ayant pour missions la coordination et l'animation d'actions en lien avec la restauration hydraulique du Rhône et la restauration écologique des îles en travaillant avec les différents utilisateurs de l'eau, industries, réserve Naturelle de l'île de la Platière, syndicats des eaux, Compagnie Nationale du Rhône, Fédérations de pêche sur un linéaire de 12 km de Saint-Pierre-de-Bœuf à Saint-Rambert-d'Albon. Le SMIRCLAID a réalisé des études au milieu des années 2010 qui pointaient les problématiques de gestion/préservation de la ressource en eau et qui interrogeait sur les priorisations à effectuer. Le Préfet de l'époque avait renvoyé sur une réponse ministérielle qui n'est jamais arrivée...

Pour rappel le SMIRCLAID couvre en partie le territoire du SMRR : Pilat Rhodanien, Annonay Rhône Agglo, Entre Bièvre et Rhône et Porte de DrômArdèche. Les EPCI de Vienne Condrieu Agglomération et du Val d'Ay ne sont pas intégrés. Le SMIRCLAID qui ne dispose plus de ressources techniques et qui n'a pas réalisé d'appels de fonds depuis plusieurs années pourrait possiblement disparaître prochainement. Il est proposé d'envisager une convention d'étude (portée par le SMIRCLAID) avec le SCOT des Rives du Rhône pour étudier les enjeux et les modalités du portage de la SLGRI dans les prochaines années.

F. Dubouchet rappelle que l'idée sous-jacente à travers cette étude n'est pas de discuter de la stratégie mais de s'interroger sur qui va la porter dans les prochaines années et avec quels enjeux/conséquence.

T. Kovacs s'interroge sur la compétence SLGRI : les EPCI ont-ils une obligation de la porter ? Une note complète sera produite dans ce sens par les équipes du SMRR à l'attention des élus. Il rappelle que l'Etat, dans le cadre de la SLGRI s'était engagé à réviser les PPRi d'ici fin 2021...

Ph. Genty rappelle qu'avec la mise en œuvre de la Gemapi, l'Etat n'est plus toujours compétent sur ces thématiques. Il indique qu'une rencontre avec le Préfet pourra être envisagée pour en parler. En effet, ce n'est pas obligatoirement au SMIRCLAID de prendre la compétence sur le TRI mais le syndicat mixte peut être un outil qui permettrait de ne pas avoir le Scot des Rives du Rhône en première ligne.

S. Dezarnaud confirme l'intérêt de cette dernière étude pour le SMIRCLAID afin de savoir vers quoi on se dirige dans les prochaines années et connaître ainsi les suites à donner en matière de portage.

Ph. Delaplacette et S. Dezarnaud vont rééchanger avec les élus et président du SMIRCLAID suite à cette proposition de convention d'étude avec le SMRR.

Point d'avancement sur les études en cours :

- Etude sur les lotissements denses de qualité :

T. Spach rappelle le contexte de cette étude lancée dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mandat du SMRR. La première phase est en cours d'achèvement. Elle s'est appuyée sur deux formats de rencontres : des visites d'opérations et 3 ateliers (aménageur/lotisseurs, services ADS des EPCI puis format groupé). Lors de ces ateliers et visites sur le terrain, les différents acteurs ont pu s'exprimer sur les difficultés ressenties et sur les griefs dans les méthodes d'instruction des projets.

Un COPIL de restitution de cette première phase est programmé **mardi 8 juin prochain à 9h30** dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération, salle du Forum. La deuxième phase de cette étude sera lancée à la suite de ce COPIL dans un format d'ateliers avec deux séquences déjà programmées les 1^{er} et 9 juillet prochain. Il est important que les élus du SCOT puissent se mobiliser pour que ces ateliers soient des lieux d'échange et de confrontations avec les professionnels de l'aménagement. Diane Vigier, Luc Thomas, Philippe Genty, Frédéric Dubouchet se mobiliseront pour ces séances.

Ph. Delaplacette souhaite, à travers cette étude, faire comprendre aux promoteurs/lotisseurs qu'ils ont deux « interlocuteurs/clients » privilégiés : les acheteurs finaux mais aussi les communes (et leurs élus/techniciens). Trop souvent encore, lors des permis d'aménager de lotissements, les élus observent des permis modificatifs. Il n'y pas de vision de long terme chez les opérateurs et les résultats des productions sont souvent très en deçà de l'objectif initial.

S. Dezarnaud indique que les architectes/paysagistes conseil devront aussi être mobilisés, de même que ceux de l'Etat.

Une restitution finale de cette étude sera programmée à l'automne avec tous les acteurs de la chaîne de production des quartiers de logement et avec un portage fort des élus sur la nécessité de passer un pacte sur la qualité des constructions.

- Etude sur les friches économiques :

A la suite du COPIL du 5 mai dernier, des tableaux ont été envoyés à tous les EPCI afin de compléter les fiches de diagnostic des friches (88) rédigées par les agences d'urbanisme. Il s'agit de renseigner de manière plus exhaustive et qualitative les informations détaillées sur les friches identifiées à l'échelle des EPCI.

En complément, une rencontre entre J. Lahaie, C. Lansou et la direction d'EPORA est prévue en juin pour échanger sur les suites à donner. Des études pré-opérationnelles sont envisagées sur des friches préalablement présélectionnées par les élus afin de disposer de dossiers prêts à l'emploi pour des futures demandes de subventions.

Il est proposé de renseigner les compléments rapidement avec les données à disposition des EPCI afin de clôturer la prestation avec les agences d'urbanisme d'ici l'été et d'apporter des compléments aux fiches dans les mois à venir en se rapprochant des communes, si cela s'avère nécessaire, en parallèle de la seconde phase de l'étude.

T. Kovacs indique qu'il a participé au dernier CA d'EPORA et qu'un bilan des derniers appels à projets ADEME sur les friches a été réalisé. Les montants des subventions apportées par l'Etat sont très importants et un nouvel appel à projet, mieux doté encore est en préparation pour la fin d'année.

S. Dezarnaud témoigne en rappelant l'exemple de la friche Pichon sur EBER qui a pu bénéficier de subventions importantes de la Région et l'Etat dans le cadre de sa reconversion.

- Etude ERC et démarche ZAN Inter-Scot :

Ph. Genty rappelle que tous les EPCI du SCOT (et ceux du Parc du Pilat) seront interrogés dans le cadre de cette étude. Une première rencontre avec les élus et services d'EBER est programmée le 14 juin avec Rives Nature et le Parc du Pilat. L'AMO qui portera l'étude devrait être désigné début juillet 2020.

J. Lahaie indique qu'il participe au groupe de travail ZAN de l'Inter-scot (un point d'avancement sera présenté lors de la prochaine rencontre des Présidents de SCOT en septembre à Saint-Pierre de Chandieu). L'agence d'urbanisme a proposé une méthode s'appuyant sur un découpage des communes de l'aire métropolitaine lyonnaise et stéphanoise en 6 classes (selon la pression/tension démographique/emploi...). Sur la base de ce découpage, une matrice d'identification des leviers et outils favorable à la démarche ZAN va être réalisée. Dans ce cadre les élus des EPCI de la AMELYSE seront interrogés au cours de l'année 2021. Cette enquête pourra avoir lieu lors d'un prochain bureau du SCOT.

Philippe Delaplacette clôture la séance à 10h45 et invite les élus du bureau à visiter les futurs locaux du SMRR situés dans la caserne Saint-Germain. Le déménagement pourrait intervenir en fin d'année 2021.